



Société en Commandite par Actions
au capital de 72 030 810 euros
Siège social : 105 avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris
784 393 530 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

9 JUIN 2011

- RAPPORT DE GESTION DU COLLEGE DE LA GERANCE -

Mesdames, Messieurs,

Le Collège de la Gérance vous a réunis, ce jour, en Assemblée Générale Mixte conformément à la loi et aux statuts de votre Société, afin :

- de vous rendre compte de l'activité de Rubis et de son Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice,
- de statuer sur l'affectation du bénéfice, la fixation du dividende et ses modalités de paiement,
- de statuer sur le renouvellement du mandat de trois membres du Conseil de Surveillance qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013,
- de statuer sur la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance (Monsieur Alexandre Picciotto),
- d'approuver le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés,
- de fixer le montant des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours et les exercices suivants,
- de procéder au renouvellement de l'autorisation donnée au Collège de la Gérance concernant un programme de rachat par la Société de ses propres actions,
- de statuer sur la division par deux de la valeur nominale des actions de la société,
- de procéder à la reconduction de diverses autorisations, sous forme de délégations de compétence, afin de permettre au Collège de la Gérance de prendre le moment venu, sans délai, les mesures appropriées concernant le financement des investissements envisagés dans le Groupe par augmentation de capital,

- de procéder à la délégation au Collège de la Gérance de la possibilité de procéder à l'attribution d'options de souscription d'actions ainsi que d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants du Groupe (hors associés-gérants) et d'émettre des actions réservées aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise,
- de statuer sur la modification relative aux articles 35 et 38 des statuts.

Lors de cette Assemblée vous seront également présentés, outre le présent rapport, le rapport du Conseil de Surveillance et celui de son Président sur le fonctionnement, la composition des organes de direction et de contrôle et sur les procédures de contrôle interne ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes.

Comme l'année précédente, dans le souci de donner à notre rapport de gestion une présentation plus brève et plus synthétique, nous vous présenterons des commentaires de synthèse et vous renverrons systématiquement au Rapport Financier Annuel - Document de Référence 2010 pour tout le support détaillé requis par la loi et la réglementation boursière.

Celui-ci, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et mis en ligne sur le site de la Société, peut servir de base à un Prospectus en cas d'émission de valeurs mobilières et constitue une annexe à part entière du présent Rapport de Gestion.

FAITS MARQUANTS ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS SA CLOTURE

L'année 2010 constitue un exercice record pour le Groupe qui enregistre une croissance globale en volume de 18 % (soit 10 % à périmètre constant).

Le Groupe a évolué dans un environnement contrasté :

- forte augmentation des prix d'approvisionnement, entraînant un tassement des marges au quatrième trimestre, compensé par des hausses de volumes en distribution ;
- facteurs conjoncturels favorables en stockage : fermeture ou restructuration du secteur raffinage ;
- effets périmètre positifs : rachat de 50 % de Frangaz et intégration de l'activité en Corse.

Résultats consolidés au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	2009	2010	var %
Chiffre d'affaires	951,9	1 449,8	52%
Résultat Brut d'Exploitation (RBE)	111,8	127,1	14%
Résultat Opérationnel Courant (ROC)	77,7	87,1	12%
<i>dont Rubis Energie</i>	45,4	47,4	4%
<i>dont Rubis Terminal</i>	37,8	48,1	27%
Résultat net part du Groupe	47,2	56,4	19%
Capacité d'autofinancement	87,0	98,5	13%
Investissements industriels	88,8	115,8	-

Tous les indicateurs affichent une progression à deux chiffres : + 14 % pour le RBE, + 12 % pour le ROC et + 19 % pour le résultat net part du Groupe. La progression du cash-flow de 13 %, à 98,5 M€ témoigne de la qualité des résultats.

Si l'on tient compte des engagements d'investissements (Chevron) qui seront dénoués courant 2011, l'endettement net corrigé atteint 331 M€ soit un taux d'endettement de 45 %. Le Groupe dispose d'une forte capacité d'endettement complémentaire en cas de nouveaux projets d'acquisition grâce à l'existence de près de 200 M€ de lignes de crédit confirmées à moyen terme disponibles. A cela, s'ajoute le reliquat d'une ligne de capital, disponible jusqu'à juin 2011, de 30 M€.

Bilan résumé

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2010
Fonds propres totaux	505	732
<i>dont : part du Groupe</i>	491	715
Disponibilités	99	182
Dette financière	280	331
Dette financière nette	181	150
Ratio dette nette / fonds propres	36 %	20 %

Analyse de l'évolution de la situation financière nette depuis le 1^{er} janvier 2010

(en millions d'euros)		
	Situation financière au 31/12/2009	-181
Capacité d'autofinancement		98
Variation du BFR		-4
Investissements Rubis Terminal		-54
Investissements Rubis Energie		-61
Acquisitions nettes d'actifs financier		-91
Dividendes aux actionnaires et minoritaires		-39
Augmentation des fonds propres		196
Incidence de la variation du périmètre et des taux de change		-14
	Situation financière au 31/12/2010	-150

La capacité d'autofinancement de 98 M€, en progression de 13 %, couvre rigoureusement le montant des investissements industriels de l'exercice qui atteignent 99 M€ (hors acquisition des actifs de distribution de GPL de Linde en Suisse)

Les investissements industriels atteignent 115,8 M€ et se répartissent comme suit pour les deux activités :

1) Rubis Terminal 54 M€ dont :

- 35 M€ se rapportant au financement de la construction des deux grands chantiers en zone ARA : phase 2 pour Rotterdam (6 M€) et phase 1 pour Anvers (29 M€),
- le solde des investissements soit 19 M€ se partage entre développement et maintenance sur le périmètre France y compris Corse.

2) Rubis Energie 61 M€ dont :

- l'acquisition de Linde GPL en Suisse et les investissements de croissance organique et d'adaptation des équipements répartis sur l'ensemble des pays, dont : zone Caraïbes (12 M€), France (9 M€), Corse (8 M€), Allemagne (5 M€) et Suisse (4 M€).

Les acquisitions nettes d'actifs financiers (91 M€) concernent principalement les filiales de distribution de GPL acquises à Shell en Afrique australe, à BP en Espagne, l'acompte de 22 M€ versé à Chevron à valoir sur le montant définitif à verser en 2011 et le produit de cession de la filiale Bulgare (7 M€).

La forte augmentation des fonds propres (196 M€) comprend l'augmentation de capital réalisée avec un large succès en décembre 2010 à hauteur de 127 M€, des tirages successifs sur ligne de capital, du paiement du dividende en actions ainsi que des souscriptions aux stock-options et PEE.

Les comptes 2011 intégreront les résultats et les performances opérationnelles des acquisitions réalisées au 31 décembre 2010 (Afrique australe, Espagne et Suisse). L'acquisition de Chevron dans les Caraïbes interviendra selon trois lots distincts, au cours des deuxième et troisième trimestres de l'exercice en cours.

Enfin la filiale de distribution de GPL en Bulgarie a été cédée au 31 décembre 2010, pour un montant de 7 M€. Cette filiale, acquise en 2007 dans le lot de Shell Europe, avait une contribution positive, mais ne réunissait pas certains critères opérationnels attendus par Rubis notamment l'autonomie en termes de logistique d'approvisionnement. Un accord en vue de sa cession a été trouvé avec un opérateur local déjà présent en distribution.



RESULTATS DE RUBIS ENERGIE SUR L'EXERCICE 2010 : ROC 47,4 MILLIONS D'EUROS (+ 4 %)

a) Prix internationaux du propane

Les cotations moyennes du propane (en US\$) ont augmenté de 42 % par rapport au niveau atteint en 2009 : 724 USD contre 510 USD, une évolution qui a suivi celle des cours du baril de brut.

L'évolution des cotations, après un point bas en juin 2010, n'a cessé de croître jusqu'en décembre rejoignant les niveaux records de juillet 2008. Cette configuration a eu un effet défavorable sur les marges qui, toutefois, ont pu être maintenues proches (- 4 %) du plus haut niveau absolu enregistré en 2009.

b) Synthèse de l'activité en volume

A travers ses 13 centres de profit distincts, la branche Rubis Energie a commercialisé 1 208 000 m³ (+ 12 %) en distribution finale en 2010, répartis en 409 000 tonnes de distribution de GPL et 389 000 m³ de carburants et fiouls.

Les volumes GPL sont en croissance de 9 % en raison d'un hiver rigoureux et d'une meilleure conjoncture.

En carburants et fiouls, les volumes sont en croissance de 22 % et à périmètre constant (hors Corse), en progression de 4 %.

c) Marge commerciale

La marge unitaire enregistre un léger tassement (- 4 %) à 302 €/T contre 315 €/T en 2009 et 276 €/T en 2008. Ces chiffres sont à relier à la forte volatilité des cotations du propane sur la période (+ 42 %).

La marge commerciale GPL, qui représente près de 80 % de la marge totale réalisée par Rubis Energie est en hausse de 9 % tandis que la marge carburants et fiouls augmente de 24 % (+ 14 % à périmètre constant).

d) Résultats de l'exercice 2010

(en millions d'euros)	2009	2010	var %
Chiffre d'affaires	762,5	1 163,0	53%
RBE	69,5	73,0	5%
ROC	45,4	47,4	4%
Capacité d'autofinancement	55,7	57,6	4%
Investissements	37,3	61,2	-

Malgré ce contexte défavorable, la branche Rubis Energie réussit à enregistrer une croissance de son RBE de 5 % grâce à l'effet volume positif (+ 7 %) avec un ROC de 47,4 M€ (+ 4 %).

1. Rubis Energie Europe

France - Allemagne - Bulgarie - Espagne - République Tchèque - Suisse - Iles anglo-normandes (Jersey et Guernesey)

Avec 277 500 tonnes, les volumes en distribution finale de GPL sont en croissance de 12 %, et appellent les commentaires suivants :

- les températures sur l'exercice ont été globalement plus rigoureuses (DJU¹ France + 12 %),
- une meilleure conjoncture économique a permis une reprise sur les secteurs professionnels : industrie (en France et en Suisse),
- le GPL-carburant, qui représente un tiers des volumes sur ce pôle géographique, a continué à enregistrer d'excellentes performances : + 21 %, tiré par l'Allemagne et la France,
- les ventes de carburants et fiouls dans les Iles Anglo-Normandes ont contribué à hauteur de 94 000 m³, en retrait de 4 % notamment en raison de la dégradation du segment Aviation (- 25 %), tandis que le périmètre Corse enregistrerait sa première contribution de 60 000 m³.

Les investissements ont été soutenus : 46 M€, intégrant le rachat des actifs de Linde en Suisse au quatrième trimestre et comprenant la France (4 M€), Frangaz (4 M€), l'Allemagne pour accroître son réseau de GPL-carburant (5 M€), la construction du réseau de stations en Corse (8 M€), et 4 M€ en Suisse (hors rachat de Linde).

Il ressort une stabilité des résultats, à l'image de la performance Groupe (ROC : -3 %), marqués par :

- La consolidation à 100 % de Frangaz ; les résultats sont devenus positifs sur l'exercice,
- Un retrait de 35 % en France, dans un marché dégradé au niveau des marges, des volumes et des conditions opérationnelles générales,
- Le retour de FSCI (Anglo-Normandes) à une exploitation positive.

¹ Degré jour unifié

Enfin la **Bulgarie**, cédée au 31 décembre 2010 pour un montant de 7 M€, enregistre sa dernière contribution dans le Groupe.

2. **Rubis Energie Caraïbes**

Rubis Antilles-Guyane (RAG) (n° 1 en GPL et n° 2 en réseau stations-service) et Bermudes (n° 1 en réseau stations-service)

Activité de distribution : réseaux carburants et fiouls

Les volumes distribués sur cette zone sont en progression de 6 %, à 286 000 m³ et ont généré une croissance du ROC de 24 %.

2010 a été une année de transition pour RAG, avec l'indemnisation par l'Etat de la SARA et des distributeurs en Guyane ainsi que la mise en place d'un nouveau décret relatif aux prix administrés.

Dans ce contexte Rubis a continué à investir (12 M€) et à gagner des parts de marché. Les résultats enregistrent une forte progression (ROC : + 24 %).

SARA – Raffinerie des Antilles

Un nouveau décret organisant la fixation des prix est en application depuis le 1^{er} décembre 2010.

Ce décret prévoit un changement mensuel des prix des carburants et du GPL, la mutualisation du fret et des coûts de passage dans les dépôts assortie d'un taux de rentabilité de 8 % pour le raffinage et de 12 % pour la logistique (stockage).

Tous les produits à recevoir comptabilisés, en 2009 et en 2010, au titre de la SARA et provisionnés chez Rubis, ont été apurés par le versement intégral par l'Etat des sommes réclamées. Les résultats sont stables par rapport à 2009.

3. **Rubis Energie Afrique**

Maroc – Sénégal – Madagascar

Les contributions sont du même niveau que celles de l'exercice 2009 qui avait connu une forte hausse. Rappelons que le Maroc représente aujourd'hui près de 80 % de la contribution de l'Afrique.

Les volumes sont en retrait de 5 % en raison de ruptures d'approvisionnement au Sénégal.

A Madagascar, en dépit des troubles politiques et des difficultés économiques, les résultats ont été satisfaisants. Les perspectives s'annoncent très favorables avec la signature d'un contrat de fourniture de vrac pour l'industrie minière qui permettra de doubler le volume d'affaires sur la zone dès 2011.



RESULTATS DE RUBIS TERMINAL SUR L'EXERCICE 2010 : ROC 48,1 MILLIONS D'EUROS (+ 27 %)

Rubis Terminal a continué à bénéficier d'un environnement favorable qui a permis d'enregistrer d'excellentes performances en termes de recettes, de gains de nouveaux contrats et de rentabilité.

Une conjoncture favorable en France, l'intégration de la Corse, le développement de Rotterdam et la mise en service du terminal d'Anvers constituent les faits marquants de l'exercice.

Les recettes Stockage augmentent de 23 % et de 13 % à périmètre constant (hors Corse).

Le périmètre traditionnel (hors Corse et hors Europe du Nord) est en croissance de 8 %, tiré principalement par les conséquences bénéfiques de la fermeture de la raffinerie de Total à Dunkerque, l'effet résiduel de contrats Total à Strasbourg (fiouls lourds et gazole) et les ajustements de tarif.

(en millions d'euros)	2009	2010	var %
Chiffre d'affaires	189,4	286,8	51%
<i>stockage</i>	87,4	107,3	23%
<i>distribution</i>	102,0	179,5	76%
RBE	49,8	62,4	25%
ROC	37,8	48,1	27%
Capacité d'autofinancement	34,1	42,7	25%
Investissements	51,1	54,4	-

Le ROC enregistre un niveau record 48,1 M€ (+ 27 %) en parallèle avec le cash-flow (+ 25 %).

Deux tiers des investissements de la période, soit 35 M€ ont été consacrés à la construction des terminaux d'Europe du Nord.

Les investissements de 54,4 M€ comprennent :

- à hauteur de 6 M€, la finalisation de l'extension d'une cuvette de 24 000 m³ du dépôt de Rotterdam en bacs chimiques,
- A hauteur de 29,4 M€, la fin de la phase I du dépôt d'Anvers (en joint-venture avec Mitsui) : 14 000 m³ de stockage de gaz et 57 000 m³ de stockages de produits liquides ; pour mémoire, sur la période 2008-2010, les investissements se sont élevés à 100 M€ (pour 100 %),
- le solde, soit 19 M€, comprend des extensions et aménagements (7 M€) sur le périmètre France (Rouen et Saint Priest), des mises en conformité (10 M€) et des investissements sur les dépôts de la Corse (2 M€).

Analyse de l'activité stockage France par catégorie de produits :

	Capacités attribuées en '000 m ³	en %	Trafic sorti en '000 tonnes	CA en M€	en %	Var %
Pétrole et fioul lourd	1 310	66%	10 075	70,3	66%	26%
Produits chimiques	235	12%	1 249	20,3	19%	48%
Engrais	240	12%	986	7,1	7%	-1%
Oléagineux & Mélasses	200	10%	920	8,7	8%	-5%
Total	1 985	100%	13 230	106,4	100%	24%

On notera l'excellente performance du Terminal de Rotterdam qui enregistre un ROC de 4,4 M€ pour 13,6 M€ de recettes. De nouvelles capacités sont entrées en opération durant l'exercice, louées sur des termes de 5 à 6 ans auprès de grands opérateurs de la pétrochimie. Les recettes Chimie représentent désormais près de 60 % du total.

La capacité du dépôt atteint 112 000 m³. Les investissements de l'exercice porteront la capacité à environ 130 000 m³.

Des discussions sont en cours pour reprendre la gestion de dépôts mitoyens et d'y adjoindre de nouvelles capacités.

Le Terminal d'Anvers a été réceptionné au quatrième trimestre 2010 ; après une période de mise au point et de tests, les opérations ont débuté en décembre et le contrat de pétrochimie (GPL) est entré en activité le 1^{er} janvier 2011 selon le calendrier.

La contribution du terminal d'Anvers en 2010 est non significative (ROC : négatif de 800 K€).

SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Les comptes de la Société et du Groupe arrêtés au 31 décembre 2010 ont été examinés successivement par le Comité des Comptes et par le Conseil de Surveillance, réuni respectivement le 9 et le 16 mars 2011. Ils ont également fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes.

➤ COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2010

Dans le périmètre de consolidation soumis aux normes IFRS, les sociétés du Groupe ont été intégrées globalement, à l'exception de Sigalnor, Stocabu, Rubis Terminal Antwerp et de la SARA, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, et du GIE Norgal, consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Les comptes des filiales de Vitogaz Deutschland et ceux de cinq GIE situés aux Antilles dans lesquels la société Rubis Antilles Guyane détient une participation minoritaire, ne sont pas consolidés car ils ne sont pas significatifs.

La société S2L a été dissoute sur l'exercice 2010 sans impact sur les comptes consolidés.

La société Rubis Stockage a été absorbée par la société Rubis Terminal. Cette opération est sans incidence sur les comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont marqués essentiellement par l'entrée dans le périmètre du Groupe de la société des Dépôts Pétroliers de la Corse (DPLC), par la création de Vito Corse et par le rachat par Vitogaz à BP France de sa participation dans Frangaz, le groupe Rubis en devenant ainsi l'actionnaire unique et par la cession des titres de Vitogaz Bulgaria.

Les acquisitions Afrique Australe et Caraïbes pour le pôle Rubis Energie, seront consolidées à compter du 1^{er} janvier 2011, celles-ci ayant été acquises en toute fin d'année 2010.

L'actif du bilan qui regroupe, les actifs non courants pour un montant de 934 millions d'euros (contre 752 millions d'euros en 2009) et les actifs courants pour un montant de 474 millions d'euros (contre 305 millions d'euros en 2009).

Le passif du bilan, enregistre une progression des capitaux propres à 732 millions d'euros en 2010 contre 505 millions d'euros en 2009 en raison essentiellement des augmentations successives du capital social qui est passé de 54 108 720 euros à 70 347 875 euros au 31 décembre 2010 et des primes liées à ces opérations qui ont été portées de 225,2 millions d'euros à 403,5 millions d'euros.

Le total de l'Actif et du Passif du bilan est porté de 1 057 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 1 408 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Bilan résumé au 31 décembre 2010

En millions d'euros	2010	2009
Actif		
Actifs non courants	934	752
Actifs courants	474	305
<i>dont disponibilités et VMP</i>	182	99
Total :	1 408	1 057
Passif		
Capitaux propres	732	505
Passifs non courants	381	345
<i>dont emprunts et dettes financières</i>	247	217
Passifs courants	295	207
<i>dont emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)</i>	84	62
Total :	1 408	1 057

➤ COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2010

Le capital social de Rubis a été porté, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010, de 54 108 720 euros à 70 347 875 euros par suite de la réalisation de diverses augmentations de capital consécutives : à l'émission d'actions réservées aux salariés, à l'option exercée par la grande majorité des actionnaires pour le paiement du dividende en actions, à des levées d'options de souscription d'actions, à l'attribution définitive d'actions gratuites, à des augmentations de capital par placement privé (« Equity Line ») et à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Les comptes sociaux se soldent par un bénéfice net de 62,02 millions d'euros contre 28,46 millions d'euros l'exercice précédent.

➤ SITUATION D'ENDETTEMENT

Avec un ratio d'endettement de 20 %, RUBIS présente une excellente structure financière au 31 décembre 2010. Si l'on tient compte des engagements d'investissements (Chevron) qui seront soldés courant 2011, l'endettement net corrigé atteint 331 M€ soit un taux d'endettement de 45 %. Le Groupe dispose d'une forte capacité d'endettement complémentaire en cas de nouveaux projets d'acquisition grâce à l'existence de près de 200 M€ de lignes de crédit confirmées à moyen terme disponibles. A cela, s'ajoute le reliquat d'une ligne de capital, disponible jusqu'à juin 2011, de 30 M€.

La génération de cash-flow s'élève à 98 millions d'euros (+ 13 %).

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2010, qui s'élève à :

.....	62 020 150,00 euros
- augmenté du report à nouveau antérieur de	5 405 780,00 euros
- diminué, en application de l'article 56 des statuts, de la somme affectée aux associés commandités, de	5 682 405,00 euros
Conduit à un montant net de distribuable de	61 743 525,00 euros

Elle décide, sur proposition de la Gérance :

- de fixer à 3,05 euros par action le dividende à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, étant précisé que les actions détenues par la Société elle-même n'auront pas droit à celui-ci, et
- d'affecter le solde après constatation de son montant par la Gérance au compte de report à nouveau.

➤ DIVIDENDE VERSE AUX ACTIONNAIRES

Le dividende net par action proposé aux votes des actionnaires s'élève à 3,05 euro par action contre 2,85 euro versé au titre de l'exercice précédent. Quant au dividende global distribué, il représente une augmentation de 7 % par rapport à celui versé au titre de l'exercice 2009.

Rubis a toujours mené une politique active de distribution de dividendes tel que le démontre le taux de distribution par rapport au bénéfice qui a représenté, depuis l'exercice 2005, en moyenne 65 % du résultat net consolidé part du Groupe, avec une croissance annuelle moyenne du dividende unitaire de 11 % (2,85 € versé au titre de 2009 contre 1,90 € versé au titre de 2005).

Les actionnaires personnes physiques domiciliés en France ont le choix d'être imposés, au titre des dividendes perçus, à l'impôt sur le revenu au barème progressif après déduction d'un abattement de 40 % et d'un abattement fixe (1.525 € ou 3.050 € selon la situation familiale ou d'opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 19 % (+ 12,3 % de prélèvements sociaux) sachant que dans le second cas, les abattements ne s'appliquent pas. L'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire doit être exercée pour chaque encaissement de dividende et est irrévocable.

Conformément à l'article 57 alinéa 4 des statuts le Collège de la gérance propose, à chaque actionnaire, une option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions ; la période d'option s'étendrait du 10 juin au 24 juin 2011 inclus ; le paiement en numéraire serait effectué le 8 juillet 2011. Le prix d'émission de l'action serait égal à 90 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt dernières séances de bourse précédant la date de l'Assemblée, diminuée du dividende à verser, le tout arrondi au centième d'euro supérieur.

Le tableau ci-dessous montre la progression du dividende distribué au titre des derniers exercices.

Exercices	Dividendes par action	Nombre d'actions concernées	Total des sommes nettes distribuées
2007	2,45 €*	9 931 546	24 332 288,00 €
2008	2,65 €*	10 295 269	27 282 462,85 €
2009	2,85 €*	11 042 591	31 471 384,35 €

**sommes ayant donné droit à un abattement de 40% aux personnes physiques domiciliées en France.*

➤ **DIVIDENDE STATUTAIRE VERSE AUX ASSOCIES COMMANDITES**

Le dividende de 5 682 405 euro versé aux associés commandités, contre 4 752 139 au titre de l'exercice 2009, a été calculé conformément aux dispositions de l'article 56 des statuts. Nous vous rappelons que ces dispositions sont fondées sur la performance boursière globale de l'action à savoir, la variation de la capitalisation boursière du titre au cours de l'exercice augmentée du dividende net versé au cours de la même période ainsi que des sommes correspondant à la valeur des droits cotés en Bourse détachés des actions ; les modalités de versement sont celles applicables au paiement du dividende revenant aux actionnaires. Le dividende des commandités est obligatoirement investi pour moitié en actions de la Société, bloquées pendant trois ans.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Pour réguler le marché du titre Rubis, la Société a mis en place en juin 2006, et renouvelé depuis, un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI (nouvellement AMAFI). Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité : 800 000 euros. Au 31 décembre 2010, la Société détenait 6 594 titres Rubis.

PROGRAMME DE STOCK-OPTIONS ET D' ACTIONS GRATUITES

Les informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites figurent au chapitre 6.6. du Rapport Financier Annuel - Document de Référence 2010.

Il est précisé que les mandataires sociaux de Rubis ne bénéficient d'aucun plan de stock-options et/ou d'actions gratuites.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

➤ **EVOLUTION**

Au cours de l'exercice écoulé, le capital social de Rubis est passé de 54 108 720 euros divisés en 10 821 744 actions au 31 décembre 2009 à 70 347 875 euros divisés en 14 069 575 actions par suite de la

réalisation des opérations décrites au chapitre 7.3 du Rapport Financier Annuel - Document de Référence 2010.

➤ PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après, sur la base des informations reçues en application de l'article L 233-7 du même Code, l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement, ou indirectement, une participation significative. Nous vous précisons qu'à notre connaissance, aucune participation n'atteignait au 31 décembre 2010 le dixième du capital social. Les actionnaires détenant plus du vingtième du capital à cette date, sont détaillés dans la partie 7.3.5 du Rapport Financier Annuel - Document de Référence 2010.

L'actionnariat de Rubis est caractérisé par une forte proportion de porteurs individuels et par un flottant considérable d'environ 75,02 % du capital.

Les droits de vote sont identiques à la participation au capital.

➤ ETAT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE

Les informations qui doivent vous être communiquées au titre de l'article L 225-102 du Code de Commerce relatives à la participation des salariés au capital social, figurent dans les chapitres sections 6.6 « Gouvernement d'Entreprise - Actionnariat Salarié » et 7.3.4 et 7.3.5 « Renseignements concernant le capital » du Rapport Financier Annuel - Document de Référence 2010.

Au 31 décembre 2010 la participation des salariés de Rubis et des entités françaises du Groupe au capital social de Rubis, par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Rubis-Avenir, s'élève avec 136 614 actions à 0,97%. Elle résulte de la souscription des salariés aux sept augmentations de capital qui leur ont été successivement réservées depuis 2002 ; une nouvelle opération est en cours de réalisation au premier semestre 2011.

STRUCTURE JURIDIQUE, MANDATAIRES SOCIAUX ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les informations qui doivent vous être communiquées au titre de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce relatives aux mandats et fonctions des mandataires sociaux et dirigeants ainsi que leur rémunération et avantages, figurent dans les sections 6.2 et 6.3 « Gouvernement d'Entreprise » du Rapport Financier Annuel - Document de Référence 2010.

Le Président du Conseil de Surveillance vous informe, dans son rapport spécial, des procédures de contrôle interne mises en place dans la Société et le Groupe.

ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE PREVENTION ET COUVERTURE DES RISQUES

➤ RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT

Les informations qui doivent vous être communiquées en application du décret du 20 février 2002 concernant les conséquences de l'activité des sociétés sur l'environnement et de la loi du 7 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques, se trouvent dans le chapitre 3 « Facteurs de Risques et Assurances » du Rapport Financier Annuel - Document de Référence 2010.

EFFECTIF (IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL)

L'évolution en 2010, par rapport à 2009, de l'effectif des sociétés consolidées globalement fait apparaître, au 31 décembre 2010, un effectif de 1 065 salariés contre 1 075 salariés l'exercice précédent, au [hors la raffinerie des Antilles et le GIE Norgal, qui sont des participations inférieures à 50 %].

Un descriptif de l'effectif et de sa répartition figure au chapitre 1 « Présentation du Groupe », section 1.7 « Ressources Humaines » du Rapport Financier Annuel - Document de Référence 2010.

DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que l'intégralité du solde des dettes fournisseurs est constituée de dettes non échues au 31 décembre 2010.

VIE SOCIALE

- *Le Conseil de Surveillance*

Les renseignements concernant la composition du Conseil de Surveillance, les réunions au cours de l'année 2010 sont décrites dans le chapitre 6 « Gouvernement d'Entreprise » du Rapport Financier Annuel - Document de Référence 2010 et dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le fonctionnement et la composition du Conseil et sur le contrôle interne (chapitre 6).

EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Au cours de l'année 2010, 6,6 millions de titres ont été échangés pour un montant de capitaux de 479,23 millions d'euros.

Le cours le plus haut a atteint 88,90 euros pour un plus bas de 52,30 euros. Le cours moyen de l'année (cours d'ouverture) est de 86,39 euros contre 53,03 euros en 2009.

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2011, le cours de Rubis a évolué entre un plus haut de 91,50 euros et un plus bas de 75,20 euros pour une moyenne des premiers cours cotés de 84,15 euros ; un volume de 2,2 millions de titres a été échangé sur cette période correspondant à un montant de capitaux de 188,24 millions d'euros.

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES DU GROUPE

1. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 31 mars, Rubis a finalisé l'acquisition du lot « Caraïbes » auprès de Chevron, comprenant les activités de distribution de carburants, fiouls, GPL et d'avitaillement dans 9 pays (Antigua & Barbuda, La Barbade, Grenade, Dominique, Ste Lucie, St Vincent et les Grenadines, Le Guyana, St Kitts, et Trinidad & Tobago). Les actifs considérés comprennent 75 stations-service, des intérêts dans 9 opérations d'avitaillement (aviation), 5 centres emplisseurs GPL, 7 terminaux de stockage ainsi que les filiales Négoce et Transport associées.

2. TENDANCES SUR L'EXERCICE EN COURS

L'exercice 2011 a démarré dans des conditions satisfaisantes faisant ressortir des croissances en volume de 15% dans l'activité distribution et de 18 % en recettes de stockage à fin février.

PRESENTATION DES RESOLUTIONS PAR LA GERANCE

↳ DU RESSORT DE LA PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE

1ERE ET 2DE RESOLUTIONS - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2010

Les deux premières résolutions soumettent à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés de la Société pour 2010 qui font ressortir, respectivement, un résultat bénéficiaire de 62 020 150,00 euros et de 60 251 000 euros.

3EME ET 4EME RESOLUTIONS - AFFECTATION DU BENEFICE, FIXATION DU DIVIDENDE ET MODALITES DE PAIEMENT DU DIVIDENDE

La 3^{ème} résolution propose une affectation du bénéfice permettant de distribuer un dividende par action de 3,05 euros, en augmentation de 8% par rapport à celui versé en 2009.

Le dividende statutaire des associés commandités, fondé sur la performance boursière de l'action Rubis au cours de l'année 2010, ressort à 5 682 405 euros.

La 4^{ème} résolution offre aux actionnaires, comme chaque année, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions de la Société à créer avec jouissance au 1^{er} janvier 2011 et entièrement assimilées aux actions anciennes. Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement du dividende en actions disposeront d'un délai compris entre le 10 juin 2011 (date de détachement du coupon) et le 24 juin 2011 inclus, pour en faire la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende. Le paiement du dividende en espèces interviendra le 8 juillet 2011.

5EME – 6EME ET 7EME RESOLUTIONS – RENOUELEMENT DES MANDATS DE MESSIEURS O. HECKENROTH, J-C. DEJOUHANET ET C. MORETTI COMME MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les mandats de trois membres du Conseil de Surveillance arrivent à leur terme à l'issue de la présente assemblée.

Il vous est proposé de renouveler leurs mandats pour une durée de 3 ans.

Ces membres du Conseil de Surveillance ont tous été qualifiés d'indépendants au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF 2008 (le critère lié à l'ancienneté de plus de 12 ans n'ayant pas été retenu par le Conseil).

Figurent dans le présent Avis de convocation, une biographie du membre du Conseil de Surveillance qu'il vous est proposé de nommer ainsi que le tableau de synthèse des renseignements concernant les membres dont le renouvellement vous est proposé.

Les membres du Conseil de Surveillance ont été choisis tant pour leurs compétences étendues dans les domaines financier et de direction d'entreprise que pour leurs connaissances des métiers dans lesquels opère le Groupe. Ces critères constituent un atout non seulement pour le Groupe mais également pour la prise en compte de l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

8EME RESOLUTION – NOMINATION DE MONSIEUR ALEXANDRE PICCIOTTO COMME MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Alexandre Picciotto est Directeur Général de la société Orfim, qui détient 5,5% du capital de Rubis. Orfim est une importante société familiale de capital développement.

Orfim est entrée au capital de Rubis en 1999 et a dépassé les 5% du capital en 2002. Tout au long de cette période, Orfim a constamment accompagné les projets de développement du Groupe en sa qualité d'actionnaire de long terme.

Par sa vision d'actionnaire, ses compétences diversifiées et sa bonne connaissance du Groupe, la nomination de Monsieur Picciotto au Conseil de Surveillance de Rubis présente un apport très profitable pour le développement de Rubis.

9EME RESOLUTION – FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRESENCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'augmentation du nombre des membres du Conseil de Surveillance (12), l'accroissement important de la taille du Groupe et des responsabilités qui en résultent font apparaître la nécessité d'augmenter l'enveloppe globale des jetons de présence qui avait été fixée à 86 300 euros par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2005.

Après analyse des politiques de rémunération pratiquées par des sociétés similaires du SBF 120, il est apparu que le montant moyen versé par Rubis au titre des jetons de présence est largement moins élevé que celui versé par les autres sociétés du SBF 120.

Il vous est donc proposé de porter l'enveloppe globale à 103 600 euros par an.

10EME RESOLUTION – AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

La dixième résolution concerne le renouvellement de l'autorisation relative au rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité. Le pourcentage maximum pour lequel nous vous demandons l'autorisation est de 1 % du capital social, le montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme est de 15 M € et le prix d'achat unitaire maximum est de 120 euros (ou de 60 euros en cas de division par 2 du nominal).

Au 31 décembre 2010, le nombre de titres auto détenus était de 6 594.

11EME RESOLUTION – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aucune convention ni engagement réglementés nouveaux n'ont été signés en 2010.

DU RESSORT DE LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE

12EME RESOLUTION : DIVISION DE LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS DE LA SOCIETE

Le cours de l'action Rubis a fortement progressé depuis 5 ans, la Gérance propose donc de diviser le nominal l'action par 2 afin de faciliter l'investissement de actionnaires présents et futurs. Cette opération est neutre pour l'actionnaire qui se verra attribuer gratuitement une action supplémentaire pour chaque action ancienne. La division du nominal interviendra postérieurement au paiement du dividende, soit après le 8 juillet 2011.

13EME ET 14EME RESOLUTIONS – AUTORISATION A DONNER AU COLLEGE DE LA GERANCE A L'EFFET DE CONSENTIR AUX SALARIES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AINSI QU'AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE (HORS ASSOCIES-GERANTS DE RUBIS) DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET /OU DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

L'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites a pour objectif de reconnaître la contribution, à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et à son développement, d'un certain nombre de cadres et de dirigeants (en France et à l'international). Elle constitue un instrument précieux, dans le domaine des ressources humaines, permettant au Groupe d'attirer et de fidéliser les talents sur le long

terme ; elle porte sur une fraction limitée du capital (5%) et est toujours soumise à des conditions, dont notamment de progression du cours de l'action Rubis.

Les plans ne bénéficient pas aux associés-gérants de Rubis.

La 13^{ème} résolution portant sur les options prévoit notamment :

- que le nombre d'options émises **ne peut être supérieur à 5 % du nombre d'actions en circulation** le jour où les options seront consenties, sachant que, dans l'hypothèse d'attribution d'actions gratuites, le nombre maximum d'options de souscription pouvant être consenties sera réduit d'un nombre égal **au double** du nombre d'actions gratuites attribuées,
- que le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Collège de la gérance et ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action, lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties.

La 14^{ème} résolution portant sur les actions gratuites prévoit notamment :

- que la Gérance pourra assujettir l'attribution des actions gratuites à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance qu'il déterminera,
- que le nombre total d'actions distribuées gratuitement ne pourra pas excéder 2,5% du nombre d'actions en circulation, au jour où elles seront consenties, et s'imputera sur le plafond des options de souscription d'actions.

Attributions passées :

Depuis la dernière autorisation (AGM du 10 juin 2009), les plans d'attribution d'options de souscription d'actions émis par la Société ont intégré une condition de performance liée à la croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe sur 3 exercices. Les attributions d'actions gratuites, ont été liées à la réalisation d'une condition de cours minimum de l'action Rubis (fixé à 26,2 % de plus que celui fixé pour l'attribution des options) et à la croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe sur 3 exercices.

Au 31 décembre 2010, il existait 579 751 options de souscription émises (tous plans confondus), dont 183 944 options susceptibles d'être exercées et 55 660 actions gratuites susceptibles d'être attribuées (soit 4,5% du capital social).

Une présentation plus détaillée figure dans le Rapport Financier Annuel-Document de Référence 2010, au chapitre 6.6.

Durée de validité des délégations : 38 mois.

15^{EME} RESOLUTION – DELEGATIONS FINANCIERES EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES, PRIMES ET AUTRES

Cette résolution autorise la gérance à augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait possible dans la limite d'un montant nominal de 15 millions d'euros (soit 3 millions d'actions ou 6 millions d'actions si la division du nominal est votée). Cette opération est neutre pour l'actionnaire qui recevrait des actions gratuites. Cette délégation met fin à la précédente délégation accordée par l'AGM du 10 juin 2009, dans sa 8^{ème} résolution, qui n'a jamais été utilisée. Elle est à nouveau donnée pour une période de 26 mois.

16EME, 17EME, 18EME ET 19EME RESOLUTIONS – DELEGATIONS FINANCIERES EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Depuis 2008, le Groupe a connu une forte expansion en France mais surtout à l'international, tant en ce qui concerne l'activité stockage que celle de distribution de GPL.

Cette expansion a été menée de façon avisée, selon des critères économiques et financiers qui ont toujours pris en compte l'intérêt des actionnaires. Toutes les acquisitions et les investissements effectués par Rubis ont été payés « à leur juste prix » et se sont révélés immédiatement relatifs pour l'actionnaire.

Le souci et la volonté du respect de l'intérêt de l'actionnaire résultent également de la structure même de la commandite de Rubis. En effet, les commandités sont responsables indéfiniment des dettes de Rubis sur leurs biens personnels et leur rémunération, fixée statutairement, est liée à la performance annuelle du cours de bourse de l'action Rubis.

Depuis 10 ans le cours de l'action Rubis a connu une progression constante et cela même lors de la dernière augmentation de capital de décembre 2001. Il en a été de même pour le bénéfice par action (croissance annuelle de 9%).

Ainsi, afin de permettre à la gérance de poursuivre la politique d'expansion et d'investissements nécessaire à la croissance du Groupe, il vous est demandé (dans les 16èmes, 17èmes, 18èmes et 19èmes résolutions) de lui accorder les autorisations/délégations nécessaires pour lui permettre de choisir, à tout moment, au sein d'une large gamme de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription (**mais avec maintien du droit de priorité**), le produit financier le plus adapté au développement du Groupe.

La Gérance propose de limiter les autorisations/délégations d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, tant au niveau de leur montant que dans leur durée (26 mois), afin de permettre le développement du Groupe tout en préservant la croissance régulière du bénéfice par action.

Principales caractéristiques

Ces résolutions présentées à cette assemblée permettraient à la gérance de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital (y compris bons de souscription ou d'émission d'actions) ou donnant droit à l'attribution d'un titre de créance.

Plafond global et commun à toutes les augmentations de capital visées dans les 16ème, 17ème et 18ème résolutions : **35M€** en montant nominal, soit **7 millions d'actions** (ou 14 millions d'actions si la division du nominal est votée), soit de l'ordre de 49% du capital actuel.

La 16^{ème} résolution est relative à l'augmentation de capital classique avec maintien de droit préférentiel de souscription des actionnaires. La politique de la Gérance a toujours été celle de privilégier ce type d'augmentation de capital (cf augmentation de capital de décembre 2010 : 127 M€)

Cependant, il peut se présenter des circonstances particulières où une suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires soit nécessaire et conforme à leurs intérêts.

Il est précisé que **le droit de priorité des actionnaires est maintenu** tant pour toute augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription (17^{ème} résolution.) que pour celle (18^{ème} résolution.) pour laquelle vous autorisez la gérance à fixer librement le prix d'émission des actions dans la limite de 10% du capital par an.

Le droit de priorité, est toutefois supprimé, **en cas de placement privé** (17^{ème} et 18^{ème} résolutions). La réglementation fixe la limite du placement privé à 20% du capital social par an. Nous vous proposons de réduire cette limite à **10% du capital** (au jour de la mise en œuvre de la délégation/autorisation) **sur la durée de l'autorisation (26 mois)** et non par année.

Le montant du sous-plafond de cette délégation (10% du capital) viendrait s'imputer sur celui global de 35M€

La possibilité de recourir au placement privé, permettrait de faciliter l'accès au marché en offrant à Rubis la souplesse d'accéder rapidement aux investisseurs professionnels qualifiés (au sens de la réglementation) pour financer de manière sécurisée des opérations d'acquisition de taille moyenne ou des investissements d'infrastructures lourds et échelonnés, notamment pour la branche stockage (cf. terminaux de Rotterdam et Anvers). Ces opérations s'adresseraient exclusivement aux catégories des personnes énoncées à l'article L 411-2 du Code monétaire et financier, à savoir (i) les personnes fournissant les services d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, et (ii) les investisseurs qualifiés ou un cercle restreint d'investisseurs agissant pour leur compte propre.

Conformément à la réglementation applicable, le prix d'émission des titres (dans la 17^{ème} résolution) sera, comme, pour toute augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote de 5%.

La 18^{ème} résolution permet à la Gérance de **fixer librement le prix d'émission** dans les conditions suivantes : le prix d'émission sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué :

- d'une décote maximale de 12 % en cas d'émissions avec droit de priorité, étant précisé que les titres qui n'auraient pas été souscrit en vertu de ce droit pourront faire l'objet, à ce même prix, d'un placement privé,
- ou de 6% en cas d'émission, sans droit de priorité, réalisée dans le cadre d'un placement privé.

Une telle résolution a permis la mise en place, en 2010, d'une ligne de capital destinée, notamment, à financer les travaux relatifs aux terminaux de Rotterdam et Anvers. Dans le cadre de cette opération, un établissement financier a garanti irrévocablement, à Rubis, le placement d'un maximum de 1 082 174 titres émis par tranches successives. Au 31 décembre 2010 : 536 240 titres avaient été émis.

Ce dispositif représente un atout majeur pour Rubis dans sa politique d'investissements et d'acquisitions.

S'agissant de l'augmentation de capital **par apport en nature** (19^{ème} résolution), il s'agit de permettre à Rubis de procéder à des acquisitions exceptionnelles et fortement relatives en payant le prix par émission de titres Rubis. Cette délégation serait **limitée à 10% du capital** actuel sur 26 mois et s'ajouterait au plafond global de 35M€.

Durée de validité de toutes ces délégations : 26 mois.

20EME ET 21EME RESOLUTIONS - AUTORISATION A DONNER AU COLLEGE DE LA GERANCE A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL AU BENEFICE DES SALARIES

La 20^{ème} et la 21^{ème} résolution répondent à la volonté de Rubis d'associer les salariés du Groupe à son développement.

La 20^{ème} répond à l'obligation légale imposée à la Société **en cas d'émission directe d'actions** à souscrire en numéraire, décidée par la gérance en vertu de l'une des délégations accordées, **de proposer une**

augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

La 21^{ème} résolution permet à la Gérance de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, alors même qu'elle n'a pas procédé à une émission directe d'actions.

Plafond global et commun à ces augmentations de capital réservées aux salariés : **700 K€** en montant nominal, soit 140 000 actions (ou 280 000 actions si la division du nominal est votée). Durée de validité des délégations de pouvoir: 26 mois.

Le prix des actions à émettre ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne (ou 30% si la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de L.3332-25 et L. 3332-26 du Code du Travail est au moins égale à 10 ans).

Au 31 décembre 2010, les salariés du Groupe détenaient, au travers du Fonds Commun de Placement Rubis Avenir, 0,97% du capital social.

22EME RESOLUTION – MODIFICATION DES ARTICLES 35 ET 38 DES STATUTS

Afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions légales, la Gérance vous propose deux modifications statutaires.

La première (**Art 35-4° : Forme et délai de convocation**) porte sur la modification du délai entre la date, soit de l'insertion contenant l'avis de convocation, soit l'envoi des lettres recommandées à la date de l'Assemblée qui passe de 6 jours à 10 jours sur seconde convocation.

La deuxième (**Art 38-2° : Représentation des actionnaires**) prévoit que tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix.

23EME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Cette résolution permet à la gérance d'effectuer les publicités et formalités requises par la loi après l'Assemblée.

* * *

Nous vous invitons, en conséquence, à donner une suite favorable aux résolutions qui vous sont présentées et vous remercions de la confiance que vous avez toujours su nous témoigner, notamment à l'occasion de chacune des étapes importantes de l'évolution de notre Groupe.

Le Collège de la Gérance

LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations en cours dans le domaine des augmentations de capital (cf. chapitre 7.4 du Rapport Financier Annuel - Document de Référence 2010)

Annexe 3 : Rapport spécial de la Gérance sur les options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites (cf. Chapitre 6.6 du Rapport Financier Annuel - Document de Référence 2010)

Annexe 4 : Rapport Financier Annuel - Document de Référence 2010